AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 269 447 Euros
Siège social : 20 place Vendôme - 75001 PARIS
SIREN 403 201 882 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
- 5 DEC. 2008
N° DE DÉPOT

95 B 16681 SRB. 16631 108988

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 13 OCTOBRE 2008

L'an deux mille huit, le treize octobre à 10h00, les membres du Conseil de Surveillance de la société AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE (« **AXA IM PEE** » ou la « **Société** ») se sont réunis au 20, place Vendôme PARIS (1er) sur convocation de leur Président.

Etaient présents et ont émargé le registre de présence :

M. Dominique CARREL-BILLIARD	Président du Conseil de Surveillance
M. Jean-Pierre HELLEBUYCK	Vice-Président du Conseil de Surveillance
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS Représentée par M. Thibaud de VITRY	Membre du Conseil de Surveillance
M. Emmanuel VERCOUSTRE	Membre du Conseil de Surveillance

Etait absent et excusé :

M. Nicolas MOREAU	Membre du Conseil de Surveillance

Etaient invités et assistaient également à la séance :

M. Nick LANE	Senior Vice Président Group Strategy and BSD, Invité
Mme Dominique SENEQUIER	Présidente du Directoire
M. Dominique GAILLARD	Membre du Directoire
M. Vincent GOMBAULT	Membre du Directoire
M. Christophe FLORIN	Membre du Directoire
Mme Emmanuelle VAUDOYER	Directrice Juridique, Invitée
Mlle Audrey VILLATTE	Juriste, Invitée

La séance est ouverte par M. Dominique CARREL-BILLIARD, Président, lequel constate que la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance étant présente, le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer.

VI – COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE

Le Président informe tout d'abord les membres du Conseil de Surveillance que M. Peter ETZENBACH a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société le 9 octobre dernier.

Il leur indique que le nombre des membres restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-78 du Code de Commerce et de l'article 16.4 des statuts, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il propose donc que M. Nick LANE soit coopté par le Conseil, il présente M. Nick LANE au Conseil, puis offre la parole à ses membres.

Après délibérations, le Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-78 du Code de Commerce et de l'article 16.4 des statuts, décide de coopter en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Peter ETZENBACH, démissionnaire :

M. Nick LANE,
né le 5 avril 1973, à New York (Etats-Unis),
demeurant 98, rue du Cherche-Midi – 75006 Paris

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Conformément à la Loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

M. Nick LANE a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat de membre du Conseil de Surveillance ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Procès-verbal certifié conforme,
A Paris, le 10 novembre 2008

Emmanuelle VAUDOYER
Secrétaire de séance